



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation indemnités de stage des ESI mobilisés pendant la crise sanitaire

Question écrite n° 29232

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feuër attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants en soins infirmiers (ESI) actuellement en stage dans le contexte particulièrement tendu au sein des établissements en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. L'évolution rapide et inédite de la situation sanitaire que connaît le pays amène à préciser l'organisation des stages des ESI. C'est l'objet de l'instruction ministérielle du 18 mars 2020 modifiée le 20 mars 2020, qui vise également à garantir la continuité pédagogique. Elle réaffirme en ce sens que la continuité de la formation des étudiants mobilisés doit être préservée. D'après la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI), représentative des 94 000 étudiants en soins infirmiers de France, à ce jour, le besoin sanitaire passe bien avant l'intérêt pédagogique lors de l'affectation des étudiants sur les terrains de stage. Les étudiants sont amenés à être réaffectés en stage et viennent en renfort dans les services pour aider les équipes soignantes. Ce renfort dans les équipes semble évidemment nécessaire, cependant les étudiants sont amenés à travailler comme tous les autres professionnels de santé. Ces étudiants arrivent dans des terrains de stage qui ne sont pas toujours aptes à les accueillir correctement en raison de la surcharge de travail à laquelle ils font face. Bien que volontaires pour aller renforcer les équipes, les étudiants sont utilisés comme une main d'œuvre à bas prix, indemnisée entre 0,80 et 1,40 euros de l'heure selon l'année de formation. Afin de saluer la contribution active, volontaire et précieuse dans la prise en charge des populations les plus fragiles des ESI, elle appelle à une reconnaissance du travail effectué par cette population estudiantine sous la forme d'une revalorisation des indemnités de stages pour les stagiaires affectés dans les services accueillant des personnes atteintes du coronavirus. Elle souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feuër](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29232

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 juillet 2020

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3225

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)